



## 57<sup>ième</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 3 – Dialogue interactif sur le rapport de l'Experte indépendante sur les droits des personnes âgées

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

12 septembre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Madame l'Experte indépendante,

Nous vous remercions pour votre rapport et saluons vos recommandations sur la manière dont les États devront approcher leurs réformes législatives concernant la prise en charge des personnes âgées, au vu de leurs besoins spécifiques et les différentes formes de discriminations intersectionnelles auxquelles elles sont exposées. Les sociétés qui ont la chance de connaître une espérance de vie grandissante devront relever le défi complexe d'un vivre-ensemble réussi avec toutes les personnes âgées quel que soit leur autonomie personnelle.

Le Luxembourg partage votre analyse que nos sociétés toutes entières méritent d'être mieux sensibilisées aux effets négatifs de l'âgisme et que les structures accueillant les personnes âgées devront évoluer vers une intégration d'une approche de soins et de prise en charge basée sur les droits humains. Les pistes que vous esquissez, avec comme point de référence la définition de l'autonomie comprise dans la Convention relative aux personnes handicapées, mérite toute notre attention.

La capacité juridique et le consentement éclairé concerne non seulement les professionnels des secteurs de la santé, des soins, financier et associatif, mais aussi les membres de la famille. Une approche fondée sur les droits humains garantira non seulement la prise de décisions inclusive mais également respectueuse de la dignité et de la volonté des personnes âgées.

Madame Mahler,

Pour réussir, une grande panoplie d'acteurs devra être sensibilisée et éduquée – quelles bonnes pratiques pouvez-vous partager pour briser les silos ?

Je vous remercie.

(249 mots – temps de parole 1m30s)